

N° 04 – MARS 2021

INFORMATIONS STATISTIQUES

INDICE GENEVOIS DES PRIX À LA CONSOMMATION : RÉSULTATS 2020 ET PONDÉRATION 2021

En 2020, l'indice genevois des prix à la consommation évolue à la baisse. La variation annuelle moyenne (rapport entre l'indice moyen de 2020 et celui de 2019) s'établit à - 0,8 %.

Le recul est particulièrement marqué dans les groupes de dépenses *énergie* (- 8,3 %), *transports* (- 3,4 %), ainsi que *loisirs et culture* (- 2,8 %).

Les prix des *biens* (- 1,5 %) reculent plus fortement que ceux des *services* (- 0,4 %). Parmi les différents genres de biens, la baisse la plus prononcée concerne les *biens non durables* (- 2,2 %).

Les prix des *biens et services de l'étranger* diminuent de 2,9 %, alors que les *biens et services du pays* se replient légèrement (- 0,1 %).

Indice genevois des prix à la consommation

Décembre 2020

Canton de Genève

	Pondération, en %	Variation annuelle moyenne, en %		Pondération, en %	Variation annuelle moyenne, en %
Groupe de dépenses			Genre de biens ou de services		
Alimentation et boissons non alcoolisées	10,5	0,1	Biens	39,4	- 1,5
Boissons alcoolisées et tabacs	2,8	1,0	Biens non durables	25,5	- 2,2
Habillement et chaussures	3,4	0,3	Biens semi-durables	6,3	0,3
Logement et énergie	25,0	- 0,4	Biens durables	7,7	- 0,6
Loyer du logement	18,7	0,8	Services	60,6	- 0,4
Énergie	3,2	- 8,3	Services privés	50,7	- 0,4
Équipement ménager et entretien courant	3,8	- 0,4	Services publics	9,9	- 0,4
Santé	15,7	- 0,8	Origine des biens et services		
Transports	11,0	- 3,4	Biens et services du pays	75,7	- 0,1
Communications	2,9	- 0,2	Biens et services de l'étranger	24,3	- 2,9
Loisirs et culture	8,4	- 2,8			
Enseignement	1,0	0,8			
Restaurants et hôtels	9,5	- 0,0			
Autres biens et services	6,1	0,1			
			Indice général	100,0	- 0,8

Source : Office fédéral de la statistique / Office cantonal de la statistique

ÉVOLUTION SELON L'ORIGINE DES BIENS ET SERVICES

En 2020, le renchérissement annuel moyen s'établit à - 0,8 %. Dans un passé récent, c'est la cinquième année qu'il est négatif, après 2009, 2012, 2015 et 2016. Auparavant, cela n'était jamais arrivé depuis l'introduction de l'indice genevois des prix à la consommation, en 1966. Pour trouver une variation annuelle moyenne négative de l'indice suisse, avant 2009, il faut remonter à 1959.

Lors des baisses de 2009, 2012, 2015 et 2016, le cours du franc suisse était l'un des déterminants principaux de l'évolution des prix. En effet, avec l'appréciation du franc suisse, les prix des biens et services de l'étranger ont fortement reculé (- 4,7 % en moyenne annuelle en 2009, - 2,7 % en 2012, - 4,7 % en 2015 et - 1,4 % en 2016), ce qui a contribué significativement au recul de l'indice général (voir le graphique G-01).

A l'exception de 2012, la baisse des prix des biens et services de l'étranger s'explique en bonne partie par la chute des prix des produits pétroliers. Celle-ci a été particulièrement marquée en 2009 (- 26,3 % en moyenne annuelle) et en 2015 (- 17,8 %).

En 2020, le renchérissement négatif est également lié à l'appréciation du franc. Les prix des biens et services de l'étranger fléchissent de 2,9 % par rapport à 2019. A noter qu'entre janvier 2017 et août 2019, leur variation annuelle a toujours été positive. Durant cette période, le cours du franc est resté relativement stable, avant de s'apprécier à nouveau dès la deuxième moitié de 2019.

Si les prix des biens et services de l'étranger reculent dès septembre 2019, le phénomène s'accélère nettement suite à l'effondrement du cours du baril au printemps 2020, provoquée par les incertitudes que la pandémie de Covid-19 a fait peser sur l'économie. Entre le 31 janvier et le 30 avril, le cours du baril passe de 57,77 à 18,11 dollars. Le 20 avril, le prix des contrats à terme sur le pétrole bascule même en zone négative. Bien que le cours du baril remonte dès le mois de mai, il reste inférieur à 55 dollars jusqu'à la fin de l'année 2020. Cette chute se répercute sur les prix des produits pétroliers. En moyenne annuelle, ils fléchissent de 13,7 %. Ainsi, dans l'indice genevois des prix à la consommation, plus de la moitié de la baisse des prix des biens et services de l'étranger s'explique par la chute des prix des produits pétroliers.

Si les effets de l'appréciation du franc et de la chute de prix des produits pétroliers rappellent les épisodes précédents de renchérissement annuel négatif, l'année 2020 se distingue par le fait que la baisse des prix concerne également les biens et services du pays. En moyenne annuelle, ils reculent de 0,1 %. Entre mars et septembre, la variation annuelle des prix de ces biens oscille entre - 0,2 et - 0,4 %. A noter qu'entre l'introduction de la distinction selon l'origine des biens et services en septembre 1977 et le début de l'année 2020, la variation annuelle des biens et services du pays n'a été négative qu'à deux reprises (en janvier et février 2016).

RENCHÉRISSEMENT SOUS-JACENT

L'indice du renchérissement sous-jacent correspond à l'indice général sans prise en compte des produits frais ou saisonniers, de l'énergie et des carburants. Cet indice vise à séparer l'inflation comme phénomène monétaire à long terme des influences exercées par des chocs liés à l'économie réelle.

Si l'énergie et les carburants, ainsi que dans une moindre mesure les produits frais et saisonniers, contribuent régulièrement à accroître la variation de l'indice général (voir le graphique G-02), le renchérissement négatif de 2009 est entièrement imputable à ces produits. En 2015, ils ont accentué le mouvement de baisse, alors qu'ils ont soutenu la hausse des prix en 2010, 2017 et 2018.

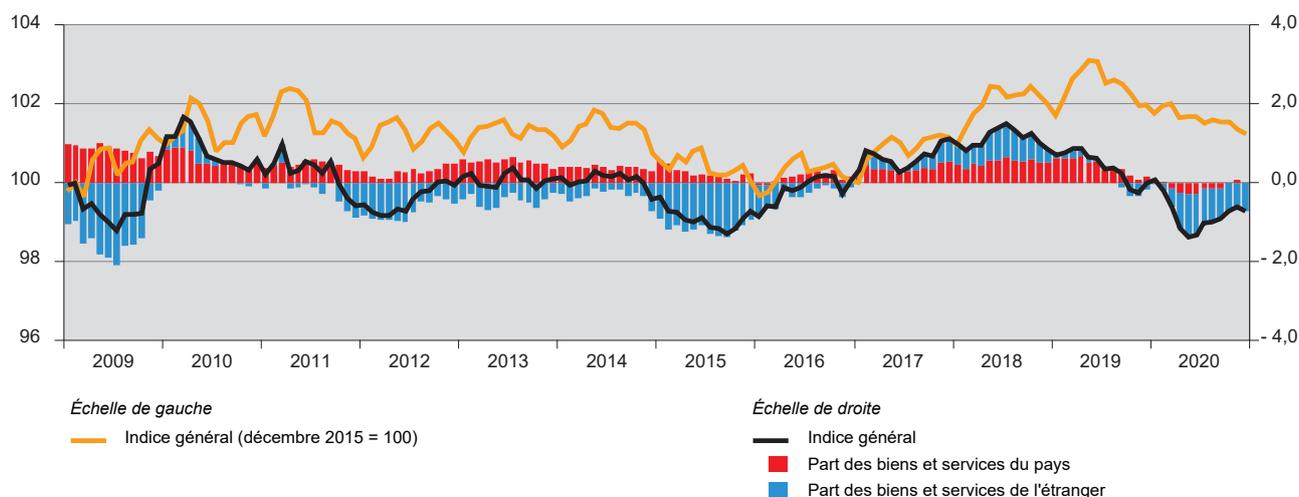
En 2020, le fléchissement marqué des prix de l'énergie et des carburants accentue également la baisse de l'indice général. Ainsi, si le renchérissement annuel moyen est de - 0,8 %, l'inflation sous-jacente s'établit à - 0,3 %.

Indice général et décomposition de la variation annuelle selon l'origine des biens et services, dans le canton de Genève, depuis 2009

G - 01

Indice

Variation annuelle, en %



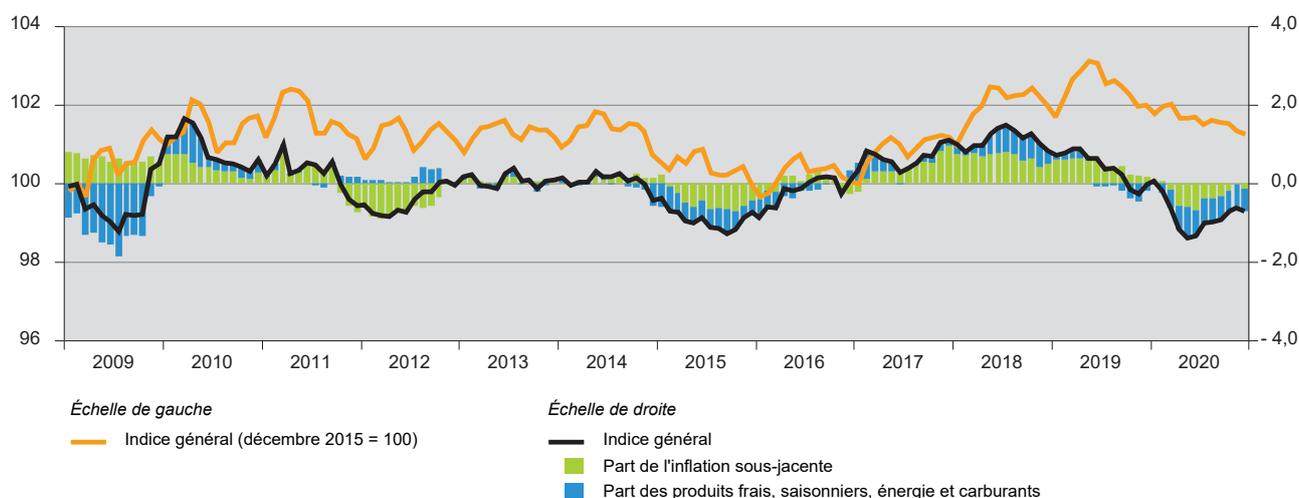
Source : Office fédéral de la statistique / Office cantonal de la statistique

Indice général et décomposition de la variation annuelle, dans le canton de Genève, depuis 2009
Renchérissment sous-jacent et produits frais, saisonniers, énergie et carburants

G - 02

Indice

Variation annuelle, en %



Source : Office fédéral de la statistique / Office cantonal de la statistique

Guide de lecture des graphiques G-01 et G-02

La variation annuelle de l'indice des prix à la consommation (rapport entre l'indice d'un mois donné d'une année et l'indice du mois correspondant de l'année précédente) est décomposée de deux manières.

Le graphique G-01 distingue l'effet exercé par les *biens et services* du pays de celui exercé par les *biens et services de l'étranger*. Théoriquement, l'appréciation du franc suisse par rapport aux monnaies des partenaires commerciaux de la Suisse devrait pousser à la baisse les prix des biens et services de l'étranger.

Le graphique G-02 distingue la contribution de l'*inflation sous-jacente* de celle des *produits frais et saisonniers, de l'énergie et des carburants*. Cette distinction vise à séparer l'inflation comme phénomène monétaire à long terme (*inflation sous-jacente*) des influences exercées par des chocs liés à l'économie réelle, notamment les variations du prix du pétrole ou la disponibilité de produits frais et saisonniers, dont les prix sont sujets à une forte volatilité.

ÉVOLUTION PAR GROUPE DE DÉPENSES

Les graphiques G-03 à G-17 illustrent les indices par groupes de dépenses. Théoriquement, chaque indice peut être décomposé en trois composantes, à savoir la tendance-cycle, la composante saisonnière et la composante irrégulière. L'indice représenté par la courbe orange montre les effets cumulés de ces trois composantes. La tendance-cycle (courbe noire), qui fait abstraction des effets saisonniers et des chocs temporaires, illustre l'évolution de l'indice dans le moyen terme. La variation mensuelle dessaisonnalisée (barres bleues) mesure l'évolution de court terme de l'indice en faisant abstraction des variations saisonnières. Elle cumule donc les variations de la tendance-cycle et des chocs temporaires et fournit des informations de nature conjoncturelle.

Pour mémoire, en 2020, la variation annuelle moyenne de l'indice genevois des prix à la consommation s'établit à - 0,8 %.

Les *transports*, dont les prix reculent de 3,4 % en moyenne annuelle, exercent l'effet le plus marqué sur l'indice général. Si la tendance-cycle de ce groupe évoluait à la hausse depuis 2016, la situation s'est inversée dès le deuxième semestre de 2019, en raison du fléchissement du prix du carburant. Au printemps 2020, la tendance à la baisse s'est accentuée par l'effet cumulé de la chute du cours du baril et de la pandémie de Covid-19. Si le cours du baril a impacté directement le prix du carburant, se sont ajoutées l'incertitude liée à la pandémie de Covid-19 et les restrictions de voyager. Ces éléments ont provoqué une baisse de la demande et un recul des tarifs des transports aériens¹. Entre mars et juin, la variation mensuelle dessaisonnalisée est clairement négative. C'est durant ces mois que les prix de ce groupe ont le plus fortement diminué. L'évolution a été fluctuante en deuxième partie d'année.

La chute du cours du baril influence aussi l'indice de l'*énergie*. Dans ce groupe, si le prix du mazout fléchit de 23,2 % en moyenne annuelle par rapport à 2019, les tarifs de l'électricité (- 3,6 %) et du gaz (- 7,1 %) enregistrent également des baisses marquées. Les diminutions de prix ont principalement eu lieu en début d'année, puis dans une moindre mesure en fin d'année, corrélées en partie avec les fluctuations du cours du baril.

Dans le groupe *loisirs et culture*, dont l'indice recule de 2,8 % en moyenne annuelle, ce sont principalement les tarifs des voyages à forfait (offres touristiques combinant plusieurs prestations, par exemple le transport et l'hébergement) qui se replient². La tendance-cycle montre un changement de niveau significatif en mars 2020, où la variation mensuelle dessaisonnalisée est de - 1,9 %. En outre, la pandémie a eu pour effet d'atténuer la hausse saisonnière de l'indice durant toute la première moitié de l'année. Ainsi, la variation mensuelle dessaisonnalisée est négative durant le premier semestre et positive durant le second.

Les prix de l'*hôtellerie* ont été affectés par la pandémie dès février 2020. La variation mensuelle dessaisonnalisée est négative de février à juin ainsi qu'en septembre et novembre. En raison d'une demande moins forte, les hôteliers ont été amenés à baisser les prix. En moyenne annuelle, les prix de l'hôtellerie reculent de 1,8 % par rapport à 2019. A noter que cette baisse a été compensée par la hausse des prix dans la restauration (+ 0,2 % en moyenne annuelle), de sorte que l'indice du groupe *restaurants et hôtels* reste stable. Contrairement à l'hôtellerie, les prix de la parahôtellerie ont progressé de 0,6 % en moyenne annuelle.

Le groupe *santé*, dont les prix reculent de 0,8 % en moyenne annuelle, contribue également significativement à l'évolution de l'indice général. Dans ce groupe, les prix des médicaments et des lunettes et verres de contact ont enregistré les diminutions les plus marquées. Seuls les prix des services dentaires ont augmenté.

A l'opposé des groupes de dépenses mentionnés ci-dessus, le *loyer du logement* progresse de 0,8 % par rapport à 2019. Du fait de son poids important dans les dépenses des ménages, ce poste exerce un fort effet sur le renchérissement annuel moyen. Si l'on exclut le *loyer du logement* du calcul, le renchérissement annuel moyen s'établit à - 1,2 %, contre - 0,8 % si le loyer est inclus.

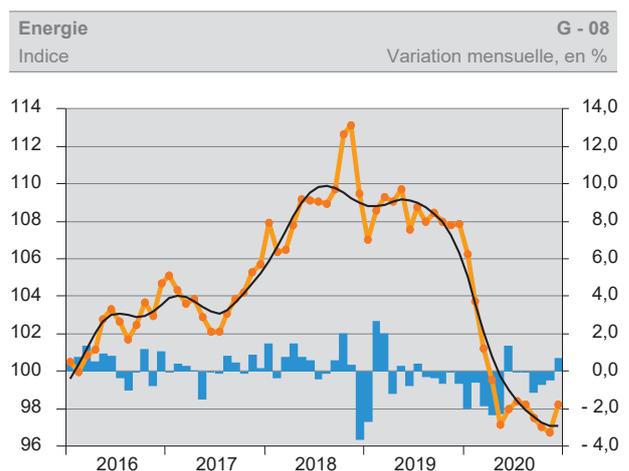
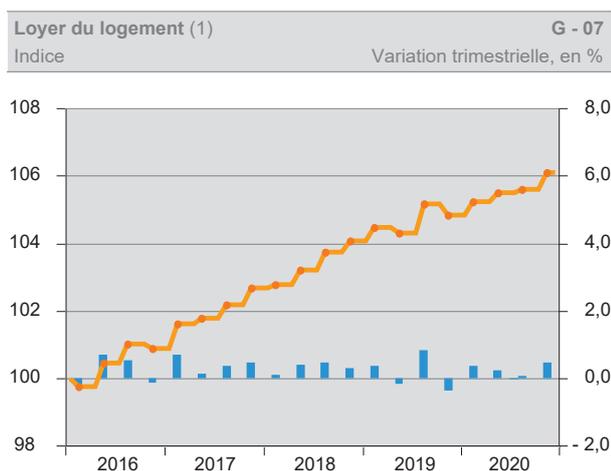
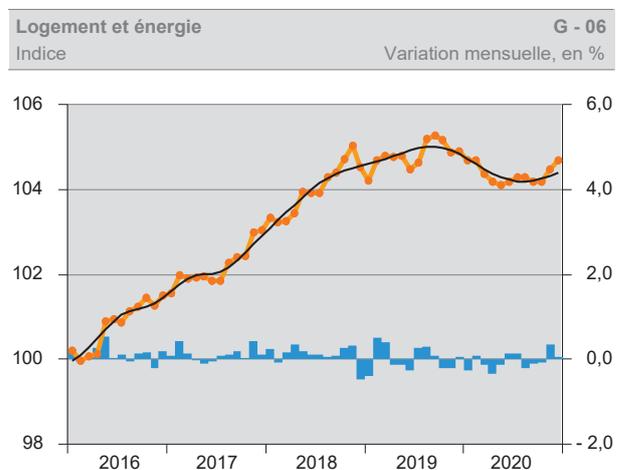
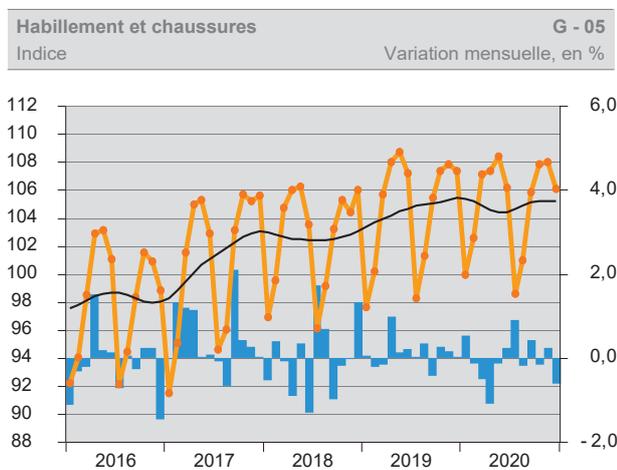
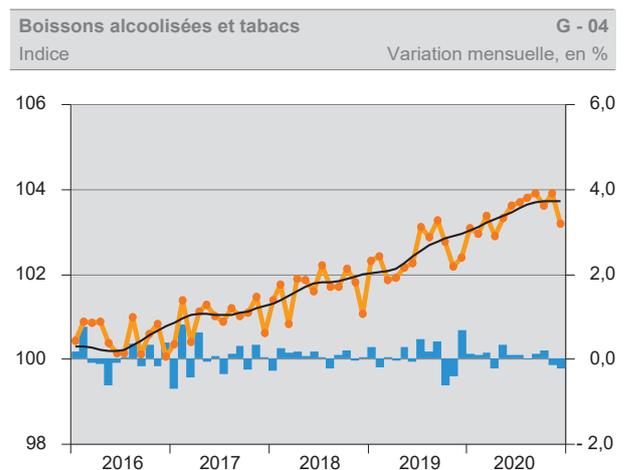
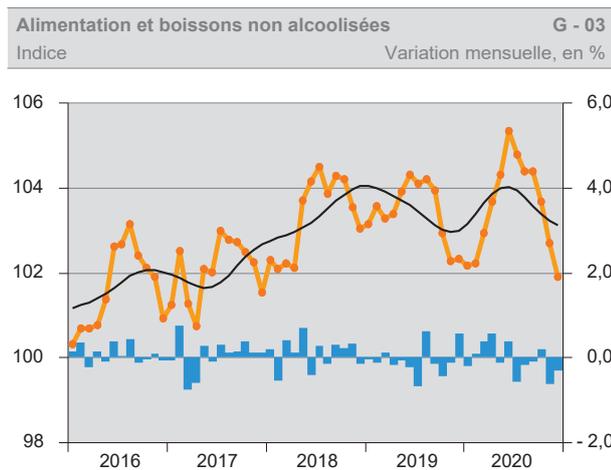
¹ L'indice des transports aériens repose, chaque mois, sur les tarifs concernant des voyages à effectuer durant les cinq prochains mois (à compter du mois en cours). Ainsi, des prix ont pu être relevés même durant les mois où il n'était pas possible de voyager.

² L'indice des prix des voyages à forfait repose sur les tarifs concernant des voyages à effectuer durant les six prochains mois.

INDICE DES PRIX À LA CONSOMMATION, SELON LE GROUPE DE DÉPENSES

DÉCEMBRE 2015 = 100

CANTON DE GENÈVE

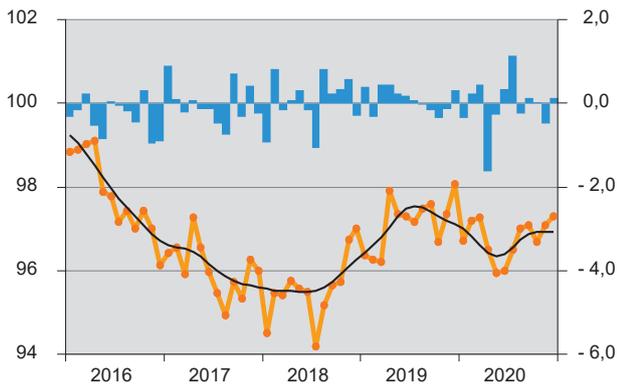


(1) Les loyers sont relevés en février, mai, août et novembre. L'indice est maintenu stable durant les autres mois. En bleu, figure la variation trimestrielle non corrigée des effets saisonniers. La tendance-cycle n'est pas calculée.

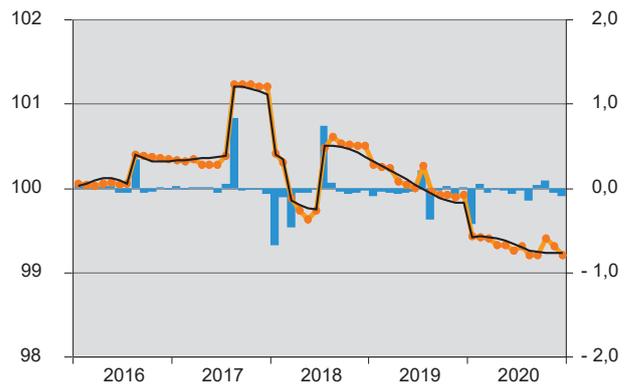
— Indice (échelle de gauche) ■ Variation mensuelle corrigée des effets saisonniers (échelle de droite)
— Tendance-cycle (échelle de gauche)

Source : Office fédéral de la statistique / Office cantonal de la statistique

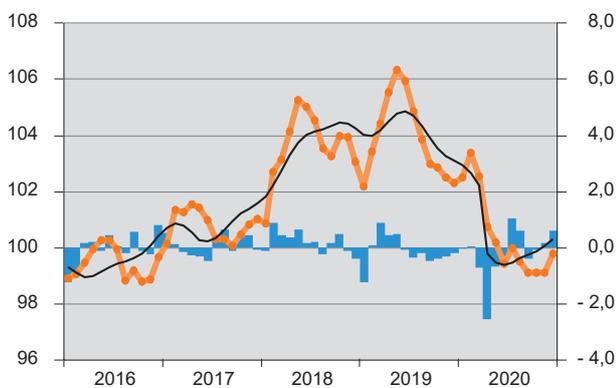
Équipement ménager et entretien courant G - 09
Indice Variation mensuelle, en %



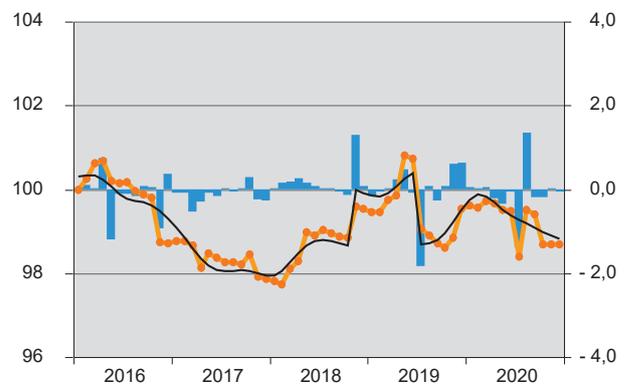
Santé G - 10
Indice Variation mensuelle, en %



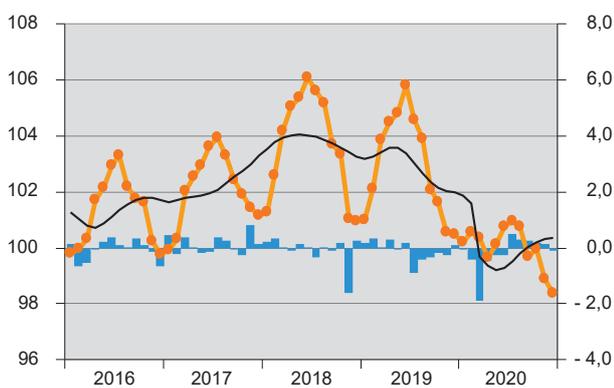
Transport G - 11
Indice Variation mensuelle, en %



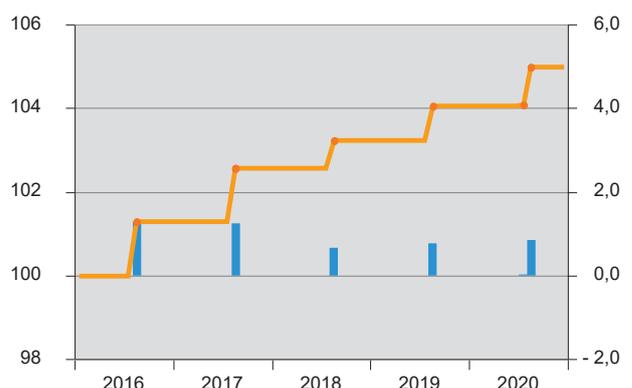
Communications G - 12
Indice Variation mensuelle, en %



Loisirs et culture G - 13
Indice Variation mensuelle, en %



Enseignement (1) G - 14
Indice Variation annuelle, en %

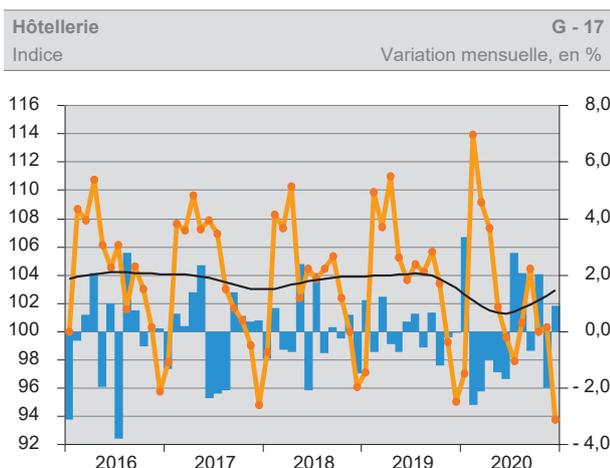
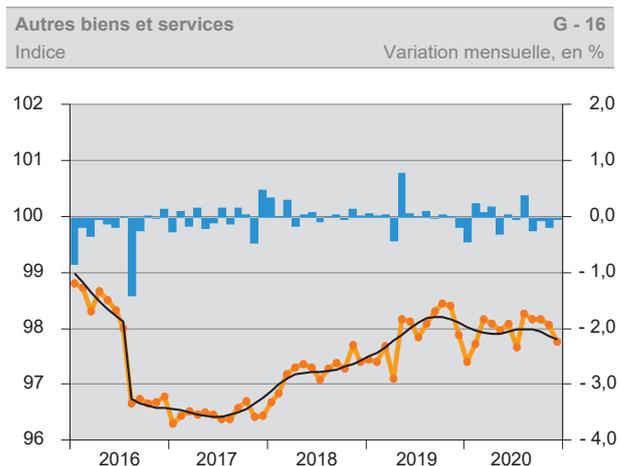
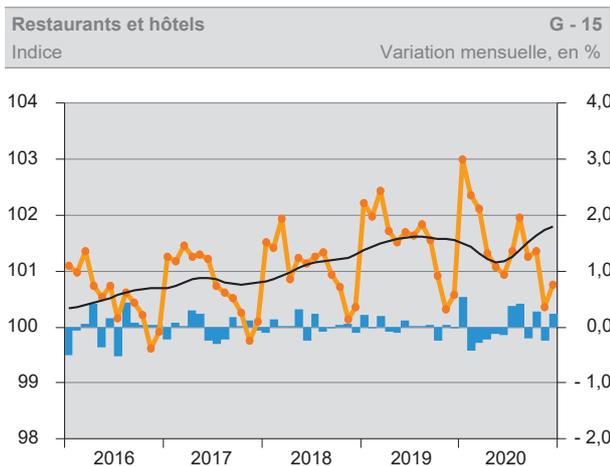


(1) Les prix de l'enseignement sont relevés une fois par année en août. L'indice est maintenu stable durant les autres mois. En 2020, quelques prix ont été relevés déjà en juillet. En bleu, figure la variation annuelle non corrigée des effets saisonniers. La tendance-cycle n'est pas calculée.

— Indice (échelle de gauche)
— Tendance-cycle (échelle de gauche)

■ Variation mensuelle corrigée des effets saisonniers (échelle de droite)

Source : Office fédéral de la statistique / Office cantonal de la statistique



— Indice (échelle de gauche)
— Tendance-cycle (échelle de gauche)

■ Variation mensuelle corrigée des effets saisonniers (échelle de droite)

Source : Office fédéral de la statistique / Office cantonal de la statistique

PONDÉRATION 2021

Afin de tenir compte des changements dans les habitudes de consommation des ménages, la pondération des postes de dépenses de l'indice des prix à la consommation est actualisée chaque année depuis 2001. La période de référence pour la pondération est décembre de l'année t-1 (par exemple en 2021, la période de référence est décembre 2020).

Jusqu'en 2020, la pondération des postes de dépenses correspondait, à quelques exceptions près, à la pondération suisse. Celle-ci est calculée sur la base des données de l'enquête suisse sur le budget des ménages, qui repose sur un échantillon aléatoire de ménages en Suisse.

Dès 2021, la pondération de l'indice genevois est calculée avec des données régionales de cette même enquête. Ainsi, l'indice genevois tient désormais davantage compte des spécificités régionales de consommation.

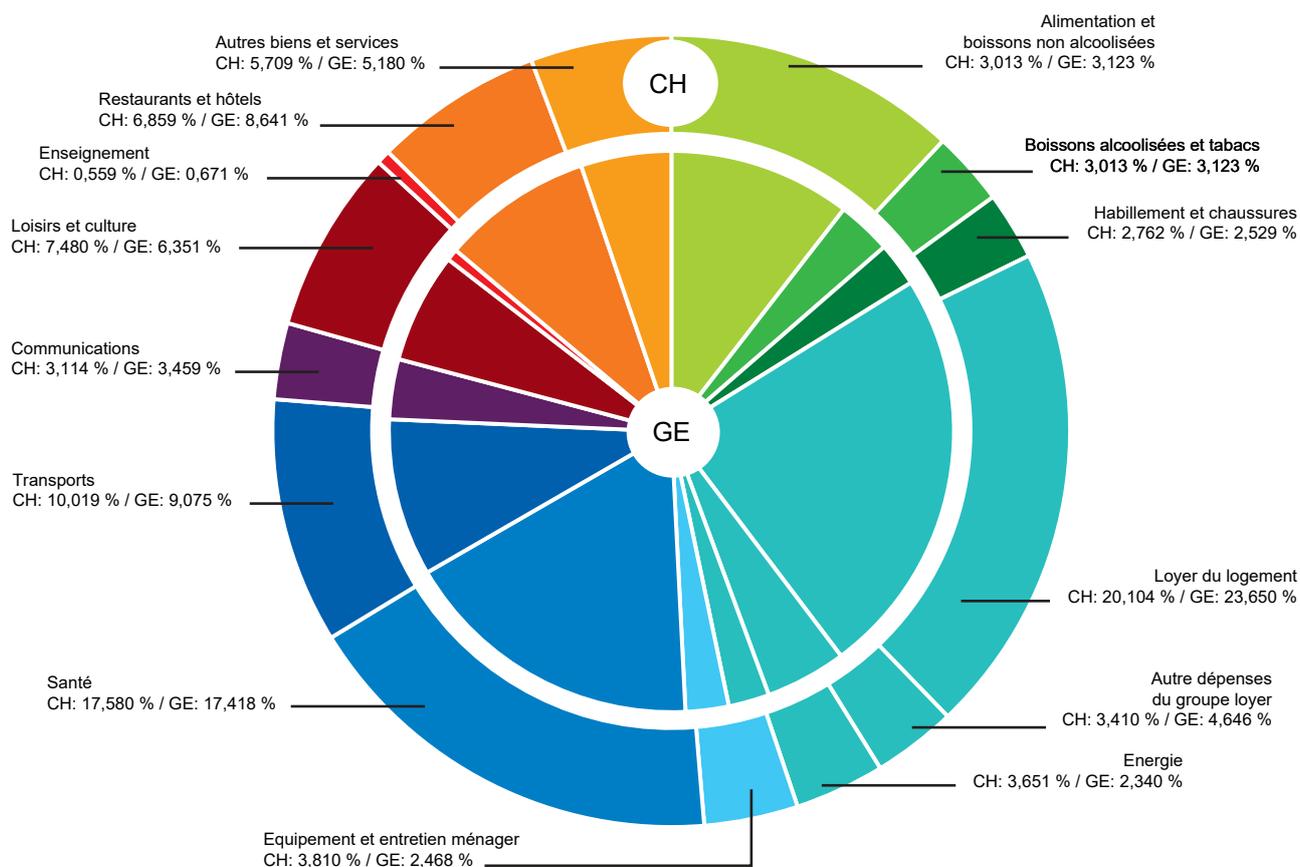
Par ailleurs, en 2020, la pandémie de Covid-19 a fortement modifié les habitudes de consommation à Genève comme à l'échelon suisse. Cela se traduit par une baisse notable des dépenses pour certains postes, notamment dans les groupes *loisirs et culture*, *transports* ainsi que *restaurants et hôtels*. La pondération 2021 tient également compte de ces changements.

Le *loyer du logement* représente le poste de dépenses dont le poids genevois diffère le plus fortement du poids suisse : 23,7% à Genève, contre 20,1% à l'échelon suisse (voir le graphique G-18). Cela s'explique par le fait que le niveau de loyer est plus élevé dans le canton de Genève que dans l'ensemble de la Suisse.

Des différences structurelles liées au contexte urbain apparaissent dans le groupe *transports*. Si les Genevois dépensent proportionnellement moins pour l'*achat et l'utilisation de véhicules*, ils déboursent plus pour les *services de transports*, notamment les *transports aériens*, les *taxis* et les *transports publics*. Parmi ces derniers, les Genevois consacrent une part plus importante aux *transports publics régionaux* qu'à ceux de longue distance.

Le poids du groupe *restaurants et hôtels* est plus élevé à Genève qu'à l'échelon suisse. En effet, à l'échelon suisse, la pandémie de Covid-19 a engendré une baisse significative des dépenses pour l'ensemble des postes du domaine de la restauration. A Genève, si les dépenses pour les boissons reculent également, celles pour les repas augmentent. Cette divergence s'explique potentiellement par un recours accru aux services de livraison et aux ventes à l'emporter.

Des différences sont visibles dans de nombreux domaines. Ainsi, les Genevois dépensent par exemple proportionnellement plus pour le *vin* et moins pour la *bière*, plus pour les *eaux minérales naturelles* ainsi que les *jus de fruits et légumes* et moins pour les *boissons sucrées*, plus pour les *livres* et moins pour les *journaux et magazines*, ou encore plus pour les *consoles de jeux et jeux électroniques* et moins pour les *jouets* et les *jeux de société*.



Source : Office fédéral de la statistique / Office cantonal de la statistique

COMPLÉMENTS D'INFORMATION

- Indice genevois des prix à la consommation : http://www.ge.ch/statistique/domaines/aperçu.asp?dom=05_02
- Indice suisse des prix à la consommation : <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/prix/indice-prix-consommation.html>